



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **15 octobre 2024**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2024-90043**.

Cette demande, déposée par la propriétaire du lot 6 415 578, situé au 35-1, chemin de Gosford, dans la zone H-9, vise une opération cadastrale créant un lot dérogoire. Le tableau 2 de l'article 5.1 du *Règlement de lotissement* (602-18) prescrit que la superficie minimale d'un lot partiellement desservi (aqueduc seulement) situé à l'intérieur du périmètre urbain est de 2 000 mètres carrés. Ce même article prescrit aussi que la largeur avant minimale de ce type de lot est de 30 mètres. L'élément dérogoire est donc le lot projeté portant le numéro 6 646 601 qui présente les dérogoires suivantes :

- La superficie du lot serait de 1 954,9 mètres carrés ;
- La largeur avant du lot serait de 27,19 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **mardi 15 octobre 2024 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19^E JOUR DE SEPTEMBRE 2024



Greffière,
Mélanie Poirier